

Présents : Jérôme Fauconnier, Frédérique Puissat, Marie-Claire Terrier, Frédéric Troy, Victor Vecchiato, Pierre Suzzarini, Michel Picot, Guillaume Gontard, Anne-Marie Barbe, Véronique Menvielle, Gérard Dangles, Marc Delmas, Laurent Viallard, Jean-François Helly, Christophe Drure, Jean-Louis Poite, Eliane Paquet, Eric Bernard, Ameline Diénot, Joël Cavret, Daniel Niot, Guy Percevault, Jean-Bernard Bellier, Béatrice Vial, Jean-Pierre Agresti, Christian Roux, Colette Giroud, Marie-Christine Viola, Philippe Berthoin, Frédéric Aubert.

Suppléants avec voix délibérative : Jacqueline Bonato, Jean-Yves Capron

Suppléants sans voix délibérative : Georges Repellin, Jean-Pierre Barba.

Pouvoirs : Solange Saulnier à Eliane Paquet, Marie-Jo Villard à Jérôme Fauconnier, Pierline Hunckler à Laurent Viallard, Alain Rougale à Victor Vecchiato, Marcel Calvat à Gérard Dangles.

Frédéric Troy est désigné Secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil du 25 janvier 2016

☞ **4 abstentions**

1- Groupement de commande pour la fourniture et la maintenance périodique du parc d'extincteurs des bâtiments de la CCT et de l'EHPAD Age d'Or

Afin de respecter la réglementation concernant les remplacements et la maintenance périodique du parc d'extincteurs de la communauté de communes du Trièves et de l'EHPAD L'Age d'Or, il est proposé au conseil communautaire :

- de passer une convention de groupement de commandes entre l'EHPAD L'Age d'Or et la communauté de communes afin de faire réaliser ces prestations
- Et de désigner le Président de la CCT comme coordinateur du groupement.

Jérôme Fauconnier précise qu'il sera ultérieurement également possible de se regrouper entre communes et la Communauté de Communes.

Vote : Groupement de commande pour la fourniture et la maintenance périodique du parc d'extincteurs des bâtiments de la CCT et de l'EHPAD Age d'Or

☞ **Adopté à l'unanimité**

2- Schéma d'accueil des zones d'activités économiques

Il a été prévu, lors de l'élaboration du SCOT, 7 zones d'activités intercommunales pour le Trièves : 4 préexistantes et 3 nouvelles pour un total de 20 ha en espaces libres et mobilisables : la Coynelle, Roissard et les Marceaux. Les 7 zones et 20 ha sont inscrits dans la cartographie du SCOT et cette répartition a été confirmée dans la stratégie économique du territoire validée en juillet 2015.

Toutefois le document réglementaire du SCOT (DOO) fait référence à un document « approprié » de chaque territoire. Le Trièves n'est pas encore doté d'un document officiel (délibération) de répartition de l'offre en espace économique. A défaut, les documents d'urbanismes locaux doivent donc dimensionner cette offre d'espace libre à vocation économique en proportion du nombre d'emploi présents sur la commune, soit 1 ha de surface économique libre, pour 1000 emplois présents sur la commune.

Il est donc proposé d'entériner par délibération, la décision initiale qui prévoyait un schéma intercommunal d'activités reprenant l'ensemble des espaces cartographiés dans le SCOT ; à savoir :

1- Espaces économiques d'enjeu stratégique pour accueillir des activités qui contribuent au développement de la région grenobloise : 10,5ha.

- Saint Martin de la Cluze- le pigeonnier : Zone d'intérêt région grenobloise, à proximité rd 1075, A51 et si réouverture, face gare de Saint Martin de la Cluze. Zone dédiée aux BTP et Logistique. Disponibles: 3,8 ha
- Avignonet- les Marceaux : zone espaces mixtes éco/habitat. Disponibles : 6,7 ha

2- Espaces économiques dédiés, d'enjeu local existants ou à prévoir, pour accueillir l'essentiel des activités qui contribuent au développement du Trièves : 11,8 ha

- Roissard, le Fau (à prévoir artisanat principalement). Disponibles : 2,8 ha

- Clelles : ZA la Croizette : 7,38 ha de zone d'activités économiques, dont 2,68 ha occupé (site exceptionnel & contrainte paysagère au pied du Mont aiguille). Disponibles : 4,7 ha
- Mens : les Sagnes 2,5 ha. Extension : les Appreaux 1,5 ha disponible.
- Monestier de Clermont : les Carlares, 3,8 ha (complet)
- Saint Michel les Portes : les Ayes 4,7 ha dont 1,9 ha occupés. Disponibles : 2,8 h

Chaque commune pourra également accueillir des activités économiques au sein d'espaces mixtes urbain, exemple : friche dit-De Clermont à Monestier de Clermont, espace mixte la Condamine à St Martin de Clelles, etc...

Vote : Schéma d'accueil des zones d'activités économiques

☞ **Adopté à l'unanimité**

3- Demande de subvention 2016 auprès du Département de l'Isère pour l'opération « Accompagnement renforcé vers l'emploi »

Dans le cadre du travail partenarial avec le Département de l'Isère, la Communauté de communes du Trièves met en œuvre l'action « **Accompagnement renforcé vers l'emploi** ». Cette action vise à accompagner, dans un parcours d'insertion professionnelle individualisé vers et dans l'emploi durable, des allocataires du RSA.

Cette action bénéficie d'une aide financière du Département. Pour l'année 2016, il est proposé de solliciter le Département de l'Isère à hauteur de 21 361,33€ (soit 100% du coût de l'agent de la CCT accomplissant cette mission) selon le plan de financement suivant :

| DEPENSES | | RECETTES | | |
|---------------------|--------------------|------------------------|--------------------|-------------|
| Coût poste ALI 2016 | 21 361,33 € | CD 38 | 21 361,33 € | 100% |
| | | Autofinancement CCT | 0 € | 0% |
| TOTAL | 21 361,33 € | TOTAL | 21 361,33 € | 100% |

Vote : Demande de subvention 2016 auprès du Département de l'Isère pour l'opération « Accompagnement renforcé vers l'emploi »

☞ **Adopté à l'unanimité**

4- Participation à la SAS centrales villageoises du Trièves

La loi de transition énergétique adoptée au mois d'août 2015 permet aux collectivités de prendre des parts dans des sociétés de production d'énergies renouvelables, dans un esprit de réappropriation de la question énergétique des territoires.

Dans le cadre du projet TEPCV, la CCT a affiché le principe du soutien à la société locale à actions simplifiées «SAS Centrales villageoises du Trièves», constituée d'habitants du Trièves qui se sont regroupés pour investir collectivement dans des projets liés à l'énergie. Cette société créée en 2014 a un premier projet photovoltaïque sur 8 toitures privées sur le point d'aboutir en 2016 pour lequel elle a déjà réuni plus de 40 000 €.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver que la CCT confirme son soutien et encourage le projet de la SAS qui correspond aux objectifs de la stratégie de TEPCV en devenant membre actionnaire de la SAS.

Etre membre actionnaire donne le droit de vote à l'assemblée générale de la société, ainsi qu'une rémunération de l'ordre de 2,5% annuels. En tant que personnes morales, les participations des collectivités publiques sont d'un minimum de 5 parts, soit 500 €.

Cette somme est prévue au budget primitif 2016.

Le démarrage du premier projet est prévu en septembre et sera suivi d'autres projets. L'assemblée générale a eu lieu en présence de 80 actionnaires.

Vote : Participation à la SAS centrales villageoises du Trièves

☞ **Adopté à l'unanimité**

5- Contrat de développement diversifié du massif du Sud Isère – avenant 2015

La commission permanente du conseil départemental du 25 février 2011 a validé le contrat de développement diversifié du massif du Sud Isère. Le contrat prévoit qu'un avenant fixe annuellement le programme d'actions du massif.

L'avenant 2015 prévoit, pour la communauté de communes du Trièves, l'attribution des subventions suivantes :

- 15 000 € pour la réalisation d'un schéma de développement touristique soit 50% d'une dépense subventionnable de 30 000 €.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'avenant 2015 du contrat de développement diversifié du massif Sud Isère et d'autoriser le Président à le signer.

Michel Picot voudrait savoir s'il existe des obligations liées à cette signature et s'il y a des pistes à explorer au niveau communal.

Il n'existe aucune obligation, il s'agit juste d'un avenant au contrat initial. Ces contrats existent depuis de nombreuses années et permettent l'obtention de subventions importantes. Effectivement, les communes sont concernées. Frédérique Puissat indique que le balcon Est en a déjà bénéficié.

Vote : Contrat de développement diversifié du massif du Sud Isère – avenant 2015

☞ **Adopté à l'unanimité**

6- Leader 2014-2020 : demande de subvention pour l'animation et la gestion du programme Leader Alpes Sud Isère

Par délibération en date du 25 janvier 2016, le conseil communautaire a autorisé le Président à solliciter l'Europe dans le cadre du programme LEADER pour l'obtention de subventions d'un montant total de 50 300 €.

Pour mémoire, Les temps d'ingénierie dédiés à l'animation et la gestion du programme LEADER sont financés à hauteur de 80% par le FEADER et à 20%, répartis de manière égale, entre les trois Communautés de Communes du Trièves, de l'Oisans, et de la Matheysine-Pays de Corps-Vallées du Valbonnais.

S'agissant de l'**animation** LEADER, il est proposé la mise à disposition de 0,6 ETP répartis sur deux postes d'animation du CDDRA - agents Métropole mis à disposition vers la Communauté de Communes du Trièves : 0,3 ETP animation générale et 0,3 ETP économie-emploi.

S'agissant de la **gestion administrative et financière** du programme LEADER, une création de poste de gestionnaire à 80% est prévue (recrutement en cours).

Depuis le 25 janvier 2016, les règles et les assiettes de financement de l'ingénierie ont été modifiées. Le nouveau plan de financement s'établit de la manière suivante :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---|-----------------|---|-----------------|
| Dépenses de rémunération du personnel dédiées à l'opération | 52 925 € | FEADER au titre du LEADER Alpes Sud Isère | 56 922 € |
| Dépenses de loyer dédiées à l'opération | 2 497 € | <i>Autofinancement 3 EPCI</i> | <i>14 230 €</i> |
| Dépenses de déplacements | 1 500 € | | |
| Frais de fonctionnement | 14 230 € | | |
| TOTAL | 71 152 € | TOTAL | 71 152 € |

Le conseil communautaire est donc invité à renouveler son autorisation au Président pour solliciter l'autorité de gestion du FEADER dans le cadre du programme LEADER Alpes Sud Isère pour l'obtention de subventions d'un montant total de 56 922 €.

Vote : LEADER 2014-2020 : demande de subvention pour l'animation et la gestion du programme LEADER Alpes Sud Isère

☞ **Adopté à l'unanimité**

7- Signature d'un Contrat Territorial de Collecte du Mobilier (CTCM) avec Eco-Mobilier pour la collecte des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)

La loi Grenelle 2 a créé une filière reposant sur le principe de responsabilité élargie des producteurs pour les déchets d'ameublement. Le principe de responsabilité élargie des producteurs vise à mobiliser les fabricants, revendeurs et distributeurs dans la politique modernisée de gestion des déchets, déployée par les collectivités territoriales compétentes, en responsabilisant ces entreprises de deux manières : en leur confiant la gestion opérationnelle des déchets issus des produits qu'ils mettent sur le marché et en leur transférant le financement. Cette filière représente un enjeu financier important pour les collectivités qui prennent aujourd'hui en charge les éléments d'ameublement usagés des particuliers en mélange avec d'autres déchets.

A cette fin, Eco-mobilier, éco-organisme agréé par l'Etat, propose la mise en place d'une collecte séparée des DEA sur les points de collecte de notre territoire (déchetteries).

La mise en place des contenants de collecte, leur enlèvement et le traitement des DEA collectés est pris en charge par Eco-mobilier. Pour prendre en compte les spécificités des territoires, ce contrat prévoit, en plus de la prise en charge opérationnelle progressive des DEA collectés séparément et le versement des soutiens pour la collecte de ces tonnages, le versement de soutiens financiers pour les tonnages non collectés séparément et un soutien financier pour la communication.

Il est proposé de conclure un Contrat Territorial de Collecte du Mobilier avec Eco-mobilier déterminant les modalités techniques de prise en charge progressive de ces déchets ainsi que le dispositif de compensation financière au bénéfice de la collectivité.

Christophe Drure précise que le soutien s'élève à 20€ la tonne et des bennes seront installées dans les déchetteries de Mens et de Monestier de Clermont.

Vote : Signature d'un Contrat Territorial de Collecte du Mobilier (CTCM) avec Eco-Mobilier pour la collecte des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)

☞ Adopté à l'unanimité

8- Réseau lecture publique : convention « charte des bénévoles » entre la CCT et les bibliothécaires

Le réseau de lecture publique est composé d'une médiathèque tête de réseau située à Mens et de 2 médiathèques situées sur les communes de Monestier de Clermont et de Le Percy gérées par des bibliothécaires professionnels. S'y ajoutent 8 bibliothèques relais sur les communes de Chichilianne, Clelles, Lalley, Saint Jean d'Hérans, Saint Martin de Clelles, Saint Martin de la Cluze, Saint Michel les Portes et Tréminis, gérées et animées par des bibliothécaires bénévoles.

Aujourd'hui professionnels et bénévoles font vivre le réseau, ce qui conduit la CCT à proposer à chaque bibliothécaire volontaire de signer la charte des bénévoles. Cette charte participe à une meilleure reconnaissance du bénévolat et définit les modalités de fonctionnement entre les 2 parties.

Vote : Réseau lecture publique : convention « charte des bénévoles » entre la CCT et les bibliothécaires

☞ Adopté à l'unanimité

9- Réseau lecture publique : approbation du règlement intérieur des médiathèques et bibliothèques-relais du Trièves

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le règlement intérieur des médiathèques et des bibliothèques-relais du Trièves.

Vote : Réseau lecture publique : approbation du règlement intérieur des médiathèques et bibliothèques-relais du Trièves

☞ Adopté à l'unanimité

10 – Questions diverses

☐ Informations diverses :

- **Déchets- Installation containers semi-enterrés** : Michel Picot souhaite des explications par rapport au courrier de l'architecte des bâtiments de France à propos du projet d'implantation des containers semi-enterrés.
Christophe Drure répond que la seule commune véritablement concernée est Mens. Pour les autres communes, le courrier n'indique qu'un avis. Il précise que si la CCT reçoit définitivement un avis défavorable, il va être compliqué, voire impossible de mener à terme le projet de réorganisation de la collecte des déchets ménagers. En effet, il est inenvisageable d'installer des containers enterrés en raison de leur coût d'achat auquel s'ajoute une maintenance obligatoire.
Jérôme Fauconnier va demander une rencontre avec l'architecte des bâtiments de France et le maire de la commune de Mens. Il convient de discuter et de négocier pour parvenir à un arrangement.
- **SIGREDA** : Jean-Pierre Agresti indique, qu'au dernier bureau du SIGREDA, l'opportunité de venir présenter en conseil communautaire les actions du SIGREDA et la nouvelle compétence GEMAPI a été évoquée.
Pour Jérôme Fauconnier, il est important, en effet, d'évoquer tous ensemble cette problématique à la fois sur la loi GEMAPI mais aussi sur les compétences « eau et assainissement ».
- **Fibre optique** : Jean-François Helly demande des informations sur le projet de fibre optique et ses conséquences.
Gérard Dangles indique qu'une réunion avec le Département est prévue le 29 mars prochain. Jérôme Fauconnier précise qu'à ce jour, il n'y a rien de nouveau : le calendrier et les coûts définitifs seront connus après la négociation menée actuellement par le Département dans le cadre de la DSP. Dès ces informations connues, elles seront portées à la connaissance des conseillers communautaires et des communes.
Frédérique Puissat rappelle que ce sujet sera débattu lors de la conférence des Présidents d'intercommunalité qui est prévue le 25 avril prochain.

- **Stratorial** : Laurent Viillard évoque la présentation de Stratorial du jeudi 4 mars dernier. Selon lui, les pistes évoquées sont ambitieuses et vont nécessiter une meilleure prise en compte de la problématique par les commissions. Il souhaite connaître les conséquences des scénarios proposés sur le budget 2016
Jérôme Fauconnier rappelle que le DOB a déjà eu lieu et que les orientations présentées dans le DOB seront celles présentées dans le cadre du vote du BP 2016.
Les propositions de Stratorial sont structurelles et entreront en vigueur en 2017.
- **Mutualisation du contrôle des bouches à incendie** : Michel Picot explique que certaines communes sont pour mutualiser le contrôle des bouches à incendie. Une rencontre avec Daniel Bonnefoy et Christophe Drure aura lieu demain, mardi 8 mars, à la Communauté de communes du Trièves. Puis, une présentation sera effectuée le 17 mars prochain à 17h à Chichilianne lors du conseil des maires.
- **Recrutement** : Laurent Viillard souhaite connaître l'état d'avancement sur le recrutement de la personne en charge de l'urbanisme. Le recrutement est en cours, répond Michel Picot. Les entretiens ont eu lieu et une personne présente de bonnes compétences à la fois sur l'instruction des ADS et sur le logement. Il reste néanmoins quelques détails à régler avant de valider le recrutement. Daniel Niot rappelle la réunion d'information sur le du service commun ADS le mardi 08/03 à Saint Martin de Clelles.
- **Télévision Haute Définition** : Jean-Bernard Bellier rappelle l'arrivée de la TVHD prévue le 5 avril prochain sur le territoire national et au 18 avril pour le Trièves. Il convient d'informer les habitants qui doivent vérifier que leur téléviseur est compatible pour recevoir la HD. En cas d'incompatibilité, ils devront se procurer un décodeur. Des mails vont parvenir dans chaque mairie pour expliquer la procédure. L'arrivée de la HD permettra d'avoir 5 chaînes supplémentaires mais cela ne sera pas immédiatement possible dans le Trièves. En effet, un investissement de l'ordre de 30 000€ est nécessaire pour rendre les relais compatibles. En ce qui concerne les communes de Chichilianne et de Tréminis, il y a un risque de perdre quelques chaînes pendant quelques mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10